

## Procès-verbal de Conseil municipal du 24 novembre 2020

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickael, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, MELLIER Arnaud, GRU Alain, FUZEAU Nadine, BORKOWSKI Jean-Marie, BRAUD Jérémy.

PRESENT EN DISTANCIEL : NEVE PIQUET Géraldine

ABSENTS excusés :

Date de convocation : 18 novembre 2020

COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

**Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2020.**

### **73. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions aux associations communales, telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

	<b>VOTE 2019</b>	<b>VOTE 2020</b>
<b>Comité de fêtes</b>	600€	0€
<b>La Claie football</b>	1 600€	2400 € dont 800€ d'acompte versé en juin 2020
<b>LA CLAIE BASKET</b>	1500€ dont 600€ d'acompte versé en juin 2019	1500€ dont 600€ d'acompte versé en juin 2020
<b>Association d'échanges -OSE</b>	500€	500€
<b>UNC – AFN</b>	300€	300€
<b>Société de chasse</b>	300€	300€
<b>Société de chasse pour le piégeage</b>	200€	200€
<b>Apollo VTT</b>	600€	0€
<b>APEL : arbre de Noël</b>	700€	600€
<b>Endurance Equestre</b>		150€
<b>BADMINTON</b>	200€	200€
<b>TOTAL</b>	<b>6 500€</b>	<b>6150 €</b>

Le conseil municipal souligne que les associations, Apollo VTT et le comité des fêtes, ne demandent pas de subvention cette année. En effet à cause du COVID, leurs manifestations n'ont pas eu lieu, les associations préfèrent que cette somme soit axée vers les commerces.

Monsieur LE BRETON Bernard et Monsieur MELLIER Arnaud ne participent pas au vote.

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité des membres présents, la répartition des subventions aux associations telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

## **Point sur les commissions**

### **Commission communication**

La commission s'est réunie en distanciel le 9 novembre 2020 afin de réfléchir sur les sujets à aborder dans le futur bulletin. Les associations ont été sollicitées pour un article. La commission se réunira à nouveau le 7 décembre à 18h30. Le bulletin devrait être édité début janvier.

APicité

Pour la 2<sup>ème</sup> fois, la commune a reçu cette année 2 abeilles au label APicité. Ce titre est décerné pour 2 ans. Le comité de labellisation a particulièrement valorisé : « une lutte volontariste contre le frelon asiatique et le soutien à l'apiculture locale et défense de l'abeille ». Les perspectives de progression : « sensibilisation des habitants à la défense des pollinisateurs sauvages ( un document en appui est joint) ; sciences participatives : c'est un bon moyen de sensibiliser les habitants et de les faire participer dans la préservation de la biodiversité au quotidien ».

### **Commission finances personnel**

La commission « finances personnel » s'est réunie le 10 novembre 2020 pour l'étude du Compte administratif 2020, devant être approuvé début 2021.

## **74. ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020**

Il est proposé de remettre un chèque cadeau au personnel territorial. En conséquence, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de l'attribution d'un chèque cadeau et sur le montant de la dépense qui en résulte.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** l'attribution d'un chèque cadeau en faveur de l'ensemble du personnel territorial à l'occasion de l'évènement "Fêtes de fin d'année 2020 »

**FIXE** le montant de la dépense à engager à 1060€

**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

### **Commission travaux :**

- Cloches de l'église : les cloches ont été descendues du clocher le 28 octobre dernier. Elles présentaient un risque, suite à des fissures et à l'éclatement de leur noyau. Elles ont été transportées vers l'usine BODET. Cette opération de réparation pourra prendre plusieurs mois. A

l'issue de leur restauration, elles seront exposées dans l'église avant d'être remontées dans le clocher.

- Curage de la station : une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau a été transmise dans le cadre d'une aide d'urgence pour les collectivités pour le financement des frais exceptionnels de traitement des boues et de leur transport vers un site de traitement.
- Atelier technique communal : la commune a validé la demande d'acquisition du bâtiment, une rencontre a eu lieu avec l'acquéreur de la maison de M. GAUTIER Jean afin de déterminer les limites de la division. Le bornage doit intervenir rapidement avec une cession chez maître LAROZE.

Une nouvelle demande de financement auprès de la Région a été transmise avec un nouveau plan de financement pour l'atelier municipal, au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

- Travaux chemin communal à Le Gage : Monsieur le LUDEL présente 2 devis pour des travaux situés au Gage. Le tracé du chemin communal emprunte la propriété du nouvel acquéreur de la ZA73. Le chemin communal doit être déplacé et le fossé implanté sur la parcelle ZA 75 doit être décalé sur le domaine public.  
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis le moins disant de M. LE LUHERN pour un montant de 995€ HT.
- Place de la mairie : l'état du grand tilleul restant est inquiétant, il montre des signes de sénescence. Il devra faire l'objet d'un abattage du haut vers le bas au vu de sa hauteur (descente petit à petit de l'arbre et coupe du tronc en plusieurs sections). Cette technique, plus longue à exécuter, est donc généralement plus coûteuse que l'abattage simple. La conception du départ de la place des tilleuls sera alors complètement bouleversée. Un réaménagement est à prévoir. Nouvelles plantations, autre organisation de son espace ... ? Il est proposé de faire participer la population via concours pour engager une réflexion de cet aménagement. Une communication sera faite en ce sens dans le bulletin municipal.

## **75. Décision modificative n°1 Assainissement**

Les membres du conseil après délibération et à l'unanimité :

- décident de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur budget primitif 2020 Assainissement :

<b>Crédits à ouvrir</b>						
sens	section	chapitre	article	Op.	montant	Objet
Dépenses	Fonctionnement	011	6156		+2 950.51	Maintenance
Dépenses	Fonctionnement	66	66111		+113.73	Intérêt réglé à l'échéance
<b>Total</b>					<b>+3 064.24</b>	
<b>Crédits à réduire</b>						
sens	section	chapitre	article	Op.	montant	Objet
Recettes	Fonctionnement	74	747		+3 064.24	Subventions participations et des collectivités
<b>Total</b>					<b>+3 064.24</b>	

## **76. Subventions d'équilibre au budgets annexes**

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents décident de fixer les subventions d'équilibre suivantes :

- Budget Lotissement, un montant de 20 000€ tel que prévu au BP
- Budget Assainissement un montant de 15 064.24€ au lieu des 12 000€ initialement prévu au BP.

## **Lotissement de Chabannes**

Un compromis de vente a été signé auprès de Maître Vivien pour le lot n°8, une option a été posée sur le lot n° 11.

## **77. Remboursement de frais**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide le remboursement de frais d'un montant de 20€ à Mme FUZEAU Nadine correspondant à l'achat d'un charriot.
- valide le remboursement de frais d'un montant de 10€ à Mme BRIAND Carine correspondant au remboursement d'un livre de la bibliothèque.

## **Questions diverses :**

- CCAS : des colis ont été préparés à destination des Aînés de la commune. Ceux-ci seront distribués dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Mme BURBAN sollicite les conseillers volontaires pour participer avec les membres du CCAS pour la distribution.
- Boulangerie : le dossier du futur repreneur avance bien. Après concertation avec maître BODELET, liquidateur de la boulangerie, les locaux ne seront accessibles pour la rénovation qu'à partir de la mi-décembre.
- Lecture du courrier de Mme MOURAUD Jacline et du projet de réponse. Celui-ci est complété et validé par l'assemblée délibérante.
- Une demande de réparation pour un lampadaire avenue du stade a été transmise le 10 novembre 2020
- Prochaine commission scolaire : le lundi 30 novembre ou jeudi 3 décembre 2020 à 19h00
- Prochain conseil municipal : le mardi 15 décembre 2020 à 19h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

## Délibérations du conseil municipal du 24 novembre 2020

72. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

73. ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020

74. Décision modificative n°1 Assainissement

75. Subventions d'équilibre aux budgets annexes

76. Remboursement de frais

### Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

ISSERT Cécile,

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,

BORKOWSKI Jean-Marie.